

Sans doute le royaume des cieux est le but suprême ; mais le Christ ne règnera là-haut que sur ceux qu'il aura gouvernés ici-bas ; et pour arriver à son empire céleste il faut passer par son empire terrestre.

Si la terre est le lieu où commence le règne de Jésus-Christ, il faut donc que les hommes soient les sujets de ce divin empire. De cette vérité assez évidente en découle une autre qui ne l'est pas moins, mais sur laquelle il importe d'attirer l'attention, afin de bien montrer ce que l'on entend par règne social du Sacré-Cœur. Les sujets de ce règne, ce ne sont pas seulement les hommes pris individuellement, isolés les uns des autres, mais bien encore et surtout les hommes constitués en « société ». En effet, les mots mêmes de roi, de règne, de royaume, n'excluent-ils pas toute idée d'individualité ? Ne supposent-ils pas un groupement d'individus, liés par des intérêts communs et allant vers un même but ?

Donc, quand je dis : le Christ est mon roi, j'affirme par là même qu'il est le roi d'un autre, avec lequel j'ai des relations de devoirs, de droits et d'intérêts ; et cette royauté n'a pas d'autre raison d'être que de gouverner, contrôler, protéger et fortifier les relations qui me mettent en contact avec mon semblable. La puissance royale porte essentiellement sur ces relations d'hommes à hommes. Voilà pourquoi le règne du Sacré-Cœur ne peut être qu'un règne social. Son influence s'exerce sur les groupements sociaux, de quelque nom qu'on les désigne et à quelque ordre qu'ils appartiennent. Sociétés civiles ou politiques, religieuses ou nationales, industrielles ou commerciales ; peuples, états, gouvernements, cités, écoles, familles : toutes ces associations, avec les intérêts qui leur sont propres, tombent de droit sous l'empire de Jésus-Christ. Toutes ne peuvent vivre dans l'ordre vrai, et aider les hommes à atteindre leur fin, qu'à la condition de se laisser pénétrer par l'esprit chrétien, de subordonner leurs législations accidentelles et passagères à la législation nécessaire et permanente du Christ, enfin, de s'inspirer, dans l'usage de leur influence, des volontés et des sentiments du Cœur de l'Homme-Dieu.

Puisque le règne de Jésus-Christ s'exerce sur les hommes en leur qualité de membres d'une société, et que ce sont principalement les relations sociales qui tombent sous le contrôle de cet empire, il s'ensuit que le chrétien doit être sujet du Christ-Roi, non pas simplement dans ses pensées intimes, dans les paroles et les actes de sa vie privée, mais surtout dans ses actes publics, dans les paroles et les œuvres de sa vie extérieure, dans l'exercice de ses fonctions sociales. Et c'est le troisième caractère inhérent au règne du Sacré-Cœur. À notre avis, c'est le plus important, et aussi le plus méconnu.